

## **Appel d'offres**

### **VILLE DE MONTRÉAL**

#### **Services institutionnels**

#### **Gestion et planification immobilière**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10h30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** travaux

**Appel d'offres :** 5865

**Descriptif :** Casernes 65 et 77. Installation d'un système de captation des gaz à la source/travaux correctifs

**Date d'ouverture :** 6 février 2017

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission (cautionnement, chèque visé ou garantie bancaire)

**Renseignements :** pour toute question, s'adresser à  
[immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Visites :** Les visites sont individuelles. La date limite pour prendre rendez-vous est le 20 janvier 2017, à 10h30. Les visites auront lieu le 23 et 24 janvier 2017 pour la caserne 65 et le 25 et 26 janvier 2017 pour la caserne 77 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00, 10h00, 11h00, 13h00, 14h00  
pour prendre rendez-vous, s'adresser à  
[immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 janvier 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 janvier 2017.

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon

Révision 2014-09-16

Journaux de publication :  Le Devoir;  La Presse;  Le Journal de Montréal;  The Gazette;  
 autre: